COMMUNE DE TROISTORRENTS



Troistorrents, le 21 novembre 2017

CONVOCATION

L'assemblée primaire est convoquée

le lundi 11 décembre 2017 à 19h00

à la salle polyvalente de Troistorrents

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 novembre 2017
- > Lecture du budget de l'exercice 2018 de la Municipalité
- > Approbation du budget
- > Planification financière
- > Règlement communal de police
 - Présentation et acceptation : nouvelle teneur de l'article 50
- > Divers

L'Administration communale

Le règlement communal de police peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouvertures et sur le site Internet de notre commune

En conformité à l'art. 230 de la loi fiscale du 10.03.1976, le budget de l'exercice 2018 est déposé au greffe municipal à la disposition des contribuables, dès le jour de la présente publication jusqu'à la réunion de l'assemblée.